L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
est située rue Chartres, No. 110, entre St.-Louis et Conti.

**CONDITIONS:**

DIX PIASTRES PAR AN—Payables six mois d'avance: on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du trimestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS et on ne les admets pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour SIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

**AVIS.**

LE public est prévenu que la société qui existait entre MM. Ed. L'hote et A Marion, est dissoute d'un commun accord, à dater du 10 juin 1835.

M Ed. L'hote reste seul chargé de la liquidation de la société.

Il profite de cette circonstance pour annoncer au public qu'il vient d'ouvrir à la Baye St Louis, en face le wharf, un établissement désigné sous le nom d'*Hôtel du Belair*.

La belle situation de cet hôtel, la proximité du débarquement, et de l'embarquement sont trop avantageusement connus pour entrer dans de plus grands détails.

Madame L'hote justement appréciée par les soins et les attentions qu'elle à prodigués aux personnes qui ont logé dans les maisons qu'elle à dirigées et dernièrement à l'hôtel de la Marine, qu'elle tenait à la Nouvelle Orléans, sera seule à la tête de la direction intérieure de la maison.

M Ed. L'hote ose croire que les personnes qui voudront bien l'honnorer de leur confiance trouveront dans son hôtel *propreté, soins, exactitude et prévenance*.

Il a un bon cuisinier français, on y trouvera logement, pension, table d'hôtel, et vin à chaque repas.

2 juillet—☞ ED. L'HOTE

A LOUER—Une belle maison d'habitation très bien distribuée située sur un vaste terrain à l'encoignure des rues Jersey et Josephine à un islet de la rue Jackson par laquelle les chars du chemin de fer passent à toutes les heures.

Pour les *conditions qui seront très raisonnables*, s'adresser à 9 sept M. MAHER rue Poydras No 16.

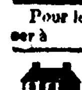

A LOUER—Un Magasin vaste et convenable situé dans la rue des Magasins, contigu à celui de Messrs. Bridge et Vose—Pour conditions, s'adresser à M. MAHER.

9 sept rue Poydras No 16.

**A LOUER POUR DEUX OU TROIS ANS.**

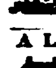

Le haut de cette superbe maison neuve située sur la Nouvelle Levée entre les rues de l'Hôpital et du Quartier. Cette maison conviendrait pour une pension dans le bon genre, ou pour une nombreuse famille. S'adresser à JAMES ROACH, à l'hôtel de la monnoie, rue de la Levée entre les rues de l'Hôpital et du Quartier. 9 sept—6

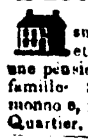

## HOTEL DE MANDEVILLE.

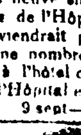

LE soussigné prévient ses amis et le public que son établissement sera prêt à recevoir les personnes qui le visiteront le 25 juin. Epoque à laquelle il pourra prendre 40 pensionnaires et plus—pour ceux qui connaissent la superbe situation de cet établissement, les détails seront inutiles. Mais le soussigné croit qu'il est utile d'en faire connaître au public les divers avantages.

Mandeville est situé à environ 20 milles de la Nouvelle Orléans, sur les bords du lac Pontchartrain, la terre s'y élève de 12 à 15 pieds audessus de la marque des hautes eaux, et l'excellent air que l'on y respire, le rend un des lieux les plus sains—en effet la situation singulière de ce local, semble en exclure toutes les maladies épidémiques. La pêche y est abondante, et la chasse agréable, les provisions, vins et liqueurs seront de la première qualité, et rien ne sera négligé de ce qui pourra contribuer aux agrémens et aux plaisirs de ceux qui l'honoreront de leur patronage. Dans ce but, il s'est procuré des bateaux, des pirogues, une seine, des chevaux et un tir au pistolet. Les familles trouveront des appartemens particuliers. Deux steamboats partant alternativement de la Nouvelle Orléans, établiront une communication journalière et non interrompue entre cette ville et Mandeville. Le temps pour la traversée n'excédant jamais 2 heures et demi. Les bains étant de première nécessité pendant les chaleurs excessives de l'Eté, une maison de bain a été construite sur le lac, et un quai spacieux rend le débarquement on ne peut plus utile et sans aucun danger.

N B—Pour l'heure du départ des steamboats, voyez l'avertissement du Delta.

17 juin—☞ JOHN DAVIS.

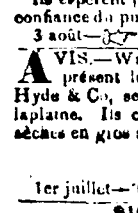

Les soussignés préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent d'ouvrir à l'encoignure des rues de la Vieille Levée et de l'Hôpital, une pharmacie, l'on trouvera constamment un assortiment de médicamens simples et composés de préparations chimiques; médicamens secrets de parfumeries, et en général tout ce qui à rapport à leur partie.

Ils espèrent par leurs soins et leur exactitude mériter la confiance du public dont ils sollicitent le patronage.

3 août—☞ P MARTIN & Co.

AVIS.—William F. et Elisha D. Hyde, tesant jusqu'à présent le commerce sous la raison W F & E B Hyde & Co, se sont associés dès ce jour M. Nicholas Delaplaine. Ils continueront le commerce de marchandises sèches en gros sous la raison W F & E D Hyde & Co.

W. F. HYDE,
E. D. HYDE,
1er juillet—☞ N DELAPLAINE.

**$100 DE RECOMPENSE.**

L'HOTEL MARIGNY a été enfoncé dans la *matinée* du 20 de ce mois, et volé de TROIS CENT CINQUANTE PIASTRES, plus six milliers cigarres espagnoles; l'argent consistait en deux billets de $100 de la banque d'Orléans, un de $50 de la banque de l'Union de la *Louisiane*, un de $20 et un de $10 de la banque des Artisans et Commerçans, et $5. Le reste en espèces.

Les cigares étaient en demi-caisses, marquées *Light brown*, mais les cigares étaient de couleur foncée—Ladite récompense sera payée à celui qui fera découvrir le voleur et retrouver les valeurs, ou une récompense sera payée en proportion des objets recouvrés.

21 aout—☞ D.F. WAYMOUTH.

AVIS.—Macajah Courtney, de la paroisse de l'Ouest Féliciana, s'est adressé à moi afin d'avoir les sept obligations suivantes cancelées, savoir:

1o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état, pour la paroisse de l'Ouest Féliciana, pour dix mille neuf cents deux piastres trente-quatre sous, souscrite par lui conjointement avec Mary Sterling, sa sureté, le mois d'Octobre 1830.

2o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 23 mai 1831, conjointement avec John Sterling, Jean L. Lobdell, et Ira Smith, ses suretés.

3o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix mille piastres, souscrite par lui en 1831, conjointement avec Ira Smith, sa sureté.

4o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse, pour dix mille cinq cents quarre-vingt-sept piastres onze sous, souscrite par lui en janvier 1833, conjointement avec J. L. Finly et John Sterling, ses suretés.

5o. Une obligation comme shérif de la dite paroisse pour cinq mille piastres, souscrite par lui le 30 mars 1833, conjointement avec Ruffin G. Sterling et John L. Lobdell, ses suretés.

6o. Une obligation comme percepteur des taxes de l'état pour la dite paroisse pour dix-neuf mille piastres, souscrite par lui le 30 septembre 1833, conjointement avec Ira Smith et Jean Lobdell, ses suretés.

Ces présentes sont à notifier à toute personne intéressée de déposer les raisons, en écrit, au bureau du secrétaire d'état, en quatre-vingt-dix jours après la dernière publication de cet avis, pourquoi les dites obligations et hypothèques en résultant ne seraient pas cancelées et annulées.

Donné sous ma main et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, le 18e jour de juillet, mil L S huit cent trente-cinq, et l'année soixantième de l'indépendance des Etats-Unis.

E. D. WHITE,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
MARTIN BLACHE, Secrétaire d'Etat. 8 août—1m

**MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.**
**CONSEIL DE VILLE**
Séance du 15 juin 1835.

RESOLU que le maire est et demeure autorisé à donner avis public, pendant six mois, dans les langues française et anglaise à la Nouvelle-Orléans, et dans la langue anglaise dans une des gazettes de New-York, de Boston et de Philadelphie, à l'effet d'inviter des propositions pour le pavage de cent mille yards carrées en pierres taillées; ces pierres devant être oblongues carrées des dimensions suivantes: seize pouces de longueur, douze pouces de largeur, et pas moins de douze pouces d'épaisseur. Tous les matériaux devront être fournis par les contractants.

(Signé) JOHN CULBERTSON, Recorder.
Approuvé le 20 juin 1835.
(Signé) D. PRIEUR, Maire.

Conformément à la résolution ci-dessus, il sera reçu au bureau de la mairie, pendant l'espace de six mois, à compter de la date du présent avis, des propositions cachetées pour l'entreprise de cent mille yards carrées de pavage dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en pierres en tout semblables à celles qui sont indiquées dans la résolution précitée, et aux mêmes conditions qui y sont indiquées.

[illegible] Nouvelle-Orléans, le 4 août 1835.
[illegible] D. PRIEUR, Maire.

**DEMANDE D'UN GARCON BARBIER.**

UN bon garçon barbier, bien recommandé trouverait de l'emploi et de bons gages en s'adressant rue d[illegible]
3 juil—☞

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Butler, partira de l'extrémité du chemin à coulisses dans la matinée de samedi suivant, 29 du courant, à l'arrivée des chars de 7 heures A M. Il ira à la Mobile et à Pensacola, touchant à tous les débarquemens intermédiaires. On nous prie d'annoncer qu'il fera régulièrement ce voyage tous les samedis jusqu'au 1er octobre suivant. 28 aout

**POUR MANDEVILLE & MADISONVILLE.**

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, partira régulièrement du lac Pontchartrain, tous les dimanches à 9 heures précises du matin, pour Mandeville et Madisonville, quittera Madisonville, tous les Lundi à 4 heures du matin, passant par Mandeville à 5 heures et arrivera au lac Pontchartrain. à 7 heures 30 minutes du matin, où il y aura un char prêt à prendre les passagers.

Les mardi et jeudi le Delta partira du lac Pontchartrain à 9 heures précis du matin pour Mandeville et Madisonville, et repartira de Madisonville, passant par Mandeville tous les *mercredi et vendredi à 9 heures du matin*.

Les samedi le Delta partira du lac Pontchartrain à 5 heures précises du soir pour Mandeville et Madisonville et repartira de suite pour la Nlle Orléans pour être prêt le dimanche à l'heure accoutumée.

Le prix du passage, les samedi et dimanche sera d'une piastre par personne, les autres pour $2, à l'exception des propriétaires de Mandeville qui ne paieront qu'une piastre.

Les personnes sont priés de se rendre par le char de 8 heures du matin.

N. B.—Les départs seront aux heures fixées, l'on n'attendra personne. 16 juil—☞

**POUR LA HAVANE.**

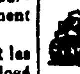

La goelette américaine fine voilière JOHN M. BAUDEL, cap. Dupuis partira pour le dit port le 10 courant, pour passage seulement, s'adresser à S. CUCULLU, LAPEYRE & Co.
9 sept rue Toulouse No 27.

**PASSAGE POUR COWES.**

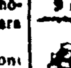

Le beau navire AMERICA, capitaine Kittsen partira sous peu pour Cowes, et peut très bien loger 4 passagers. Pour les conditions, s'adresser à bord, ou à WHITE & Co.
7 sept rue de la Douane No 20.

**POUR LA HAVANE.**

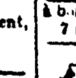

Le brick fin voilier COMET, capt. Mary, est maintenant prêt à recevoir son chargement, et partira sous peu. Pour frêt ou passage, s'adresser à LEGENDRE & SAMORY.
7 sept rue Toulouse No 47.

**POUR SABINE ET NATCHEZ.**

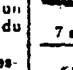

Le bateau solide et fin voilier EXCHANGE, capitaine Allen, ayant la plus grande partie de son chargement, partira incessamment pour n'importe quel port de ces deux rivières. Pour fret ou passage, s'adresser à WILLIAM BRYAN,
2 sept Vieille Levée, No 36.

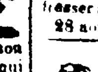

POUR MATAMORAS—La belle goelette JOHN M. BANDELL, capt. Dickerson, ayant une partie de son chargement engagée, partira immediatement. Pour fret seulement, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à M, S. CUCULLU, LAPEYRE & co.
28 aout 27. rue Toulouse.

POUR TAMPICO—La belle goelette fine voilière ECLIPSE, capt. Delvaille, ayant la majeure partie de son chargement à bord, partira immediatement. Pour le reste du fret ou pour passage, s'adresser à bord, ou à M S. CUCULLU, LAPEYRE & co,
28 aout 37, rue Toulouse.

**POUR VERA CRUZ.**

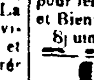

La goelette mexicaine, fine voilière, AMERICA, *capitaine Ruis*, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste ou pour passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à bord ou à
26 aout J. PRATS & FILS.

La goelette fine voilière BETSY HAMILTON, capitaine Bouvet, du port d'environ 600 barrils est prête à prendre un chargement pour un des ports du Méxique, (celui de Tampico serait préféré) pour les *conditions* s'adresser à bord, entre les rues Conti et Bienville, ou à
8 juin—☞ J. PRATS & FILS

**BATAILLON D'ARTILLERIE.**

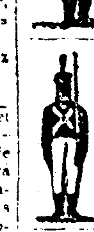

Le bataillon prendra les armes dimanche prochain 13 du courant à 5 heures précises du matin, équipement complet, tenue d'été.

Par ordre du major,
AD. SCHREIBER.
9 sept Adjt, major.

GARDES D'ORLEANS,—*Attention*.—

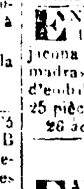

Les compagnies prendront les armes dimanche prochain, 13 du courant, à six heures et demie précises du matin, et s'assembleront au lieu ordinaire du rendezvous. Equipement complet—veste bleue et pantalon blanc.

Par ordre du capitaine,
GUSTAVE CRUZAT,
9 septembre sergent-major.

EN débarquement du navire Tacitus, de Liverpool, 25 balles de coton blanc, 5 do percale blanche; 2 do jaconas supérieur; 10 do indiennes; 6 malles de mouchoirs madras; 1 boîte de galons en coton; 25 balles de toile d'emballage. En magasin—10 balles de cotonnade épaisse; 25 pièces de cotonnade du pays; à vendre par
26 aout KENNEDY, DUREL & CO.

**EAUX MINERALES.**
**BOISSONS GAZEUSES.**

EAUX médecinales de toutes sortes telles que Vichy, Sedlitz, purgative de magnesie à 50 cents la bouteille.

Eau gazeuses de Seltz et carboniée à 12 1-2 cents la bouteille par abonnement, en rendant les verres.

Boissons gazeuses aromatisées telles que citron, menthe, orange, fleurs d'orange, etc. punch gazeux, etc, à 25 cents la bouteille, en rendant les verres.

Nous appelons particulièrement l'attention du public sur l'eau gazeuse de Seltz qui remplace aujourd'hui l'eau ordinaire sur toutes les bonnes tables d'Europe.

20 juin—☞ RIVET SYBOLD & co.

AVIS—La compagnie qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison de Mallard & Co. est de ce jour dissoute d'un consentement mutuel. E Mallard est autorisé à régler les affaires arriérées de cette maison, et aura sa signature pour la liquidation seulement.

EDWD MALLARD,
N. O. 30 juillet.
Robert A Fitzgerald par procuration d'Edwd. Mallard.

Le soussigné continuera à faire des affaires pour son propre compte et sous son propre nom.

30 juil—30 EDWD. MALLARD

A VENDRE à l'amiable un ou deux arpens de terre face au fleuve sur 60 de profondeur garantis, à environ 5 miles de la Nouvelle Orléans, sur l'habitation St-Amant, (Battle Ground). S'adresser au Dr Formento, ou au Dr Thomas, 6 aout—30

LETTRES de change sur Paris, Londres et New York, à vendre par MARTINEAU, CRUGER & Co.
30 juil—☞ no 30, rue Bienville.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire *Nashville, de New York, 195 ballots* comprenant un assortiment immense et bien choisi de marchandises propres à la saison pour le commerce de la ville et de la campagne, ainsi que pour le marché du Mexique. Ils en disposeront à bon marché pour du comptant, et à des termes convenables pour du bon papier de ville. Cet assortiment consiste principalement en:

Draps superfins de toutes couleurs;
Casimirs croisés, unis et à raies, superfins;
Gaze Ecossaise et flanelle de Salisbury;
Bas de soie et de laine d'agneau tricoté;
Couvertures françaises et anglaises de toutes descriptions;
Paddings bleues et rouges, serge et étamine vert;
Casimirs lastings, camblets, moleskins et vigogne,
Indiennes de couleurs foncées et à fleurs, calicos imprimés;
Calicos français suisses, en rouge de Turquie;
Etoffes à rideaux rouge, bleue et jaune;
Mousselines, jaconet, batiste et ployée;
Jaconets à carreaux, à raiés et à fleurs;
Linge d'Irlande damassé et uni pour table et lit;
Mousseline suisse unis et à dessins;
Mouchoirs de Madras, Mazulipatan, Vérone et anglais;
Cravattes superfines en soie et en mousseline blanche et de couleur;
Mouchoirs de poche, foulards français et de l'Inde;
Velours noirs en soie et en coton cordés;
Lutestrings d'Italie, sinshaws et sarsnetts de l'Inde;
Gros de Suisse, gros de Berlin, Gros de Naples et gros de Florence.
Rubans pour ceintures de gaze, de taffetas et de satin;
Foulards de Chally, mérinos de soie, et du Thibet;
Robes shawls et écharpes de crêpe de Canton;
*Shawls de mérinos, de Prusse, de Thibet et de Cashmire;*
Mouchoirs de gaze du dernier goût, de gros de Naples et de Thibet;
Couvre-tables bleus et verts à dessins, tapis &c.
Osnaburgs et crequillas, toile à draps française et écossaise;
Moustiquaire de fil et de coton, garnitures cordées;
Bretelles en coton et en fil tricotté patenté,

*Marchandises du pays.*

20 balles cotonnades écrues 4-4;
35 caisses do blanches 4-4;
15 do do écrues pour chemises 3-4;
30 do do blanches do do 3-4;
5 balles do écrues pour draps 6-4;
15 caisses calicos imprimés de divers dessins;
5 do do do double bleus;
4 do satinetts bleues, mélangées et à raies;
6 balles de flanelle bleue, mélangée, unis et à raies;
Cotonnades de Lowell, coutils de Suffolk, Kerseys et Lindseys;
Ecossaises bleues pour tabliers et fournitures;
Derries, Chambrays, Millinetts, et cotonnades à raies.

AARON, DANIELS & GOODMAN,
Rue de Chartres No 91,
[illegible] au coin de la rue de la Douane.

**BUREAU DU COMMISSARIAT GENERAL DES SUBSISTANCES.**
Washington, 1er juillet 1835.

DES Soumissions séparées seront reçues à ce bureau jusqu'au 1er jour d'octobre prochain, pour la fourniture des provisions à l'usage des troupes des Etats Unis, et dont livraison devra se faire en bloc comme suit:

A la Nouvelle Orléans.
300 barrils de porc
825 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de harricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de bon vinaigre de cidre.

A Baton Rouge.
240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de harricots blancs frais
3500 livres de bon savon dur
1600 livres de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre

A fort Jesup 25 milles par terre de Natchitoches.
360 barrils de porc
80 do de farine fraiche superfine
330 boisseaux de harricots blancs frais
5280 livres de bon savon dur
2460 livres de bonnes chandelles de suif dur
120 boisseaux de bon sel propre et sec
1360 gallons de bon vinaigre de cidre
La moitié le 1er mai, le reste le 1er décembre, 1836.

Au débarcadaire public, à six milles du fort Towson, embouchure du Chiemichi.
240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3500 livres de bon savon dur
1600 do de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre
Le tout livrable dans le courant du mois d'avril 1836 et devant être expédié de Natchitoches le 20 février, 1836.

Au fort Coffee, 10 milles audessus du fort Smith, Arkansas.
65 barrils de porc
140 do de farine fraiche superfine
60 boisseaux de haricots blancs frais
990 livres de bon savon dur
450 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
250 gallons de vinaigre de cidre
Le tout livrable dans tout le courant de mai 1836.

Au *fort Gibson*, embouchure du Verdigris, 140 milles audessus du fort Coffee, Arkansas.
540 barrils de porc
1125 do de farine fraiche superfine
495 boisseaux de haricots blancs frais
7920 livres de bon savon dur
3500 do de bonnes chandelles de suif dur
180 boisseaux de sel propre et sec
2025 gallons de vinaigre de cidre
Le tout livrable dans tout le courant de mai 1836.

Aux Casernes Jefferson, 10 milles audessus de St Louis.
600 barrils de porc
1250 do de farine fraiche superfine
500 boisseaux de haricots blancs frais
8800 livres de bon savon dur
4000 do de bonnes chandelles de suif dur
200 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de vinaigre de cidre

Au fort Leavenworth embouchure du Little Platte.
280 barrils de porc
550 do de farine fraiche superfine
250 boisseaux de haricots blancs frais
4000 livres de bon savon dur
1850 do de bonne chandelles de suif dur
90 boisseaux de bon sel propre et sec
1040 gallons de vinaigre de cidre
La moitié le 1er mai, le reste le 1er octobre 1836.

Au fort Armstrong, fleuve Mississippi.
120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de vinaigre de cidre
Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Crawford, Prairie du Chien, fleuve Mississippi.
300 barrils de porc
625 do de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de vinaigre de cidre
Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Snelling, Saint Pierre.
180 barrils de porc
375 do de farine fraiche superfine
165 boisseaux de haricots blancs frais
2640 livres de bon savon dur
1200 do de bonnes chandelles de suif dur
60 boisseaux de bon sel propre et sec
675 gallons de vinaigre de cidre
Le tout livrable le 15 juin 1836.

Au fort Winnebago, sur la rivière des Renards au portage des rivières des Renards et Ouisconsin.
240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3520 livres de bon savon dur
1600 do de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de vinaigre de cidre
Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Gratiot.
120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonne chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de vinaigre de cidre
La moitié le 1er mai, et le reste le 1er octobre 1836

Au fort Howard, Baie Verte.
240 barrils de porc
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3520 livres de bon savon dur
1300 do de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de vinaigre de cidre
Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Brady, Saut de Ste Marie,
120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre
Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Mackinaw.
120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre
Le tout livrable le 1er juin 1836.

Au fort Dearborn, Chicago.
120 barrils de porc
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre
Le tout livrable le 1er juin 1836.

Aux Casernes Hancock, Houlton, Maine.
240 barrils porc de Boston no. 1
500 do de farine fraiche superfine
220 boisseaux de haricots blancs frais
3520 livres de bon savon dur
1600 do de bonnes chandelles de suif dur
80 boisseaux de bon sel propre et sec
900 gallons de bon vinaigre de cidre
Le tout livrable en décembre 1835, et janvier et février 1836.

Au fort Sullivan, Eastport, Maine.
60 barrils de porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Preble, Portland, Maine.
60 barrils de porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Constitution, Portsmouth, N. H.
60 barrils porc no. 1 de Boston
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Trumbull, New London.
120 barrils porc de New York mess
240 barrils de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Wolcott, Newport R. I.
60 barrils porc de New York, mess
125 barrils de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

A l'Isle du Gouverneur, Port de New York.
120 barrils porc de New York, mess
275 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
1200 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
675 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort McHenry, Baltimore.
60 barrils porc prime de Baltimore
125 do de farine fraiche et superfine de la rue Haward
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

A fort Severn Annapolis.
60 barils porc prime de Baltimore
125 do. farine fraiche et superfine de la rue Howard.
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do. de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Washington.
60 barils de porc
125 do. farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Monroe, Old point Comfort.
300 barils de porc
625 do. de farine fraiche superfine
275 boisseaux de haricots blancs frais
4400 livres de bon savon dur
2000 do. de bonnes chandelles de suif dur
100 boisseaux de bon sel propre et sec
1125 gallons de bon cidre

Au fort Johnston, Smithville N. C.
60 barils de porc
125 do. de farine fraiche superfine,
55 boisseaux de haricots blancs et frais
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre

Au fort Moultrie, Charleston S. C.
120 barils de porc,
250 do de farine fraiche superfine
110 boisseaux de haricots blancs frais
1760 livres de bon savon dur
800 do de bonnes chandelles de suif dur
40 boisseaux de bon sel propre et sec
450 gallons bon vinaigre de cidre

Aux Casernes d'Oglethorpe, Savannah, Ga.
60 barils de porc
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gallons de bon vinaigre de cidre.

A l'Arsenal, quatre milles d'Augusta, Ga.
60 barils de porc
125 do. de farine fraiche surperfine
55 boisseaux de haricots blancs frais
880 livres de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gal. de bon vinaigre de cidre

Au fort Marion, Saint Augustine, Florida.
60 barils de porc
125 do de farine fraiche superfine
55 boisseaux de haricots frais
880 liv. de bon savon dur
400 do de bonnes chandelles de suif dur
20 boisseaux de bon sel propre et sec
225 gal. de bon vinaigre de cidre,

N. B.—Tous les enchérisseurs devront spécifier leur prix pour chaque article et présenter un total général. Les quantités des livraisons ainsi que les époques auxquelles elles doivent être faites dans les divers postes ci-dessus mentionnés, et qui n'ont pas été désignées, seront comme suit: un quart les 1er juin, 1er septembre, 1er décembre 1836 et 1er mars 1837. Les porcs qui doivent être mis en salaison doivent avoir été engraissés avec du maïs, et chacun ne doit pas peser moins de 200 liv. Quand il n'en est pas autrement ordonné, chaque baril contiendra un porc entier sauf les pieds, jambes, oreilles et museau.

Les côtes peuvent remplacer les jambons.

Le porc doit être entassé avec du sel des Isles Turques chaque morceau ne pesant pas plus de dix livres. Le tout doit être contenu dans des barils de cœur de chêne blanc ou de frêne, bien cerclés en fer; les haricots dans des barils à pouvoir contenir l'eau; et la chandelle et le savon dans de fortes boites des dimensions les plus convenables au transport.

Le sel seulement sera reçu à la mesure de trente deux quarts au boisseau.

Les chandelles devront avoir des mèches de coton.

Les provisions pour le Fort Armstrong, Prairie du Chien et St. Pierre doivent passer par St. Louis pour arriver à leur dernière destination le 15 avril 1836—le moindre retard serait considéré comme une violation du contrat et le bureau des subsistances serait autorisé à faire des achats pour fournir à ces postes. Les provisions seront inspectées au lieu et à l'époque des livraisons toutes les dépenses étant aux frais des fournisseurs jusqu'à ce que ces provisions aient été emmagasinées dans les dépôts qu'indiquera l'agent du bureau des subsistances.

Le commissaire général se réserve le privilège d'augmenter ou diminuer les quantités, de retrancher un ou plusieurs articles, en tout temps que ce soit avant la passation des contrats; ainsi que d'augmenter ou diminuer les quantités d'un tiers à chaque livraison, après passation d'un contrat, en en prévenant 60 jours d'avance.

Les soumissionnaires qui n'ont pas encore fait de fournitures devront accompagner leurs soumissions de pièces qui prouvent leur capacité, ainsi que faire connaître les noms de leurs cautions dont la solvabilité doit être certifiée par l'avocat du district ou par une autre personne bien connue du gouvernement, autrement leurs soumissions seraient mises de côté.

Dans aucun cas il ne sera fait d'avances: on exigera des certificats d'inspection et des reçus avant de payer; les payemens seront faits en mandats du trésor sur les banques les plus rapprochées du lieu de la livraison, ou des lieux où se sont faits les achats, ou enfin de la demeure des fournisseurs à leur choix.

Chaque soumission devra être cachetée et sous enveloppes différentes portant la suscription "soumissions pour fournir les subsistances de l'armée."

21 juillet—9 1pe GEORGE GIBSON, C. G. S.

**DEPARTEMENS DES POSTES.**

ON recevra des propositions pour le transport des malles jusqu'au 15 octobre de cette année, à bord de bateaux à vapeur remontant et descendant les rivières Ohio et Mississipi, sur les routes suivantes, ou parties de routes, comme il pourra convenir aux spéculateurs: le directeur général des postes se réservant le droit de refuser les prix offerts, si dans son opinion, ils ne sont pas avantageux.

De Pittsburg par Beaver, Penn. Steubenville, O. et Wellsburg, Va. à Wheeling, 96 milles.

De Wheeling par Marietta, O Parkersburg, Va. et Gallipolis, O, à Guyandotte, Va.; 200 miles.

De Guyandotte, par Burlington, O; Greenupsburg, Ky.; Portsmouth, O; Maysville, et Augusta, Ky; à Cincinnati, 154 miles.

De Cincinnati O., par Rising Sun, Ia, Ghent, Ky.; au Vevay, Ia., et Madison, à Louisville, Ky., 132 miles (et de retour tous les jours)

(Partant de Cincinati tous les jours à 6 A M et arrivant à Louisville les mêmes jours à 8 P M.

Partant de Louisville, à 5 A.M. et arrivant le même jour à Cincinati à minuit)

De Louisville, par Fredonia, Troy, Rockfort, et Evansville, Inda, et Henderson, Ky; à Shawneetown, Ills; 265 miles.

De Shawneetown, par Golconda, Ills.; Smithland et Paducah, Ky; et Caledonia, I. à l'embouchure de l'Ohio, 129 miles.

De l'embouchure de l'Ohio, par Colombus, et Mills Point Ky; New Madrid, Mo; Randolph; Ten.; et Greenock, A. T.; à Memphis, Ten.; 225 milles.

De Memphis, par Helena, embouchure de l'Arkansas, et Chicot, Ark. Princeton, Vicksburg, et Grand Golfe, My. à Natchez, 503 miles.

De Natchez par fort Adams, My, St Francisville, Baton Rouge, et Donaldsonville, Le., à la N. Orléans, 300 miles.

Washington, 2 juillet 1835.
12 aout.—9,1pe AMOS KENDALL.

**MARCHANDISES SECHES.**

DRAPS ayant droit au drawback et toiles blanches de 4-4 en magasin et à vendre par
GARDINER & WATSON,
4 sept rue de Chartres No 12

MARCHANDISES ayant droit au drawback—Meleskins noires, bleues, azur et blanches, velours bleus *azur et noirs* de qualité supérieures, lastings noires, bleues et couleur café, satins de diverses couleurs. Shalls de soie imprimés de 6-4, 7-4 et 8-4 damassé, do. shalls de satin imprimé, mouchoirs de Vérone, mouchoirs de Madras batiste de couleur, coton à coudre et un assortiment général de marchandises venant de Liverpool et ayant droit au drawback, et à vendre par
GARDINER & WATSON.
4 sept. rue de Chartres No 12.

EN débarquement du brick Neptune, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés—30 barriques vin de la marque de Bergasse, 10 demies do. do., 20 caisses macaroni et vermicelle, 10 do. vin muscat, 20 do. sel-laisons assorties, 4 jarres anchoises *bien frais et secs*, et un bel assortiment de confitures, olives farcies, thon mariné, dattes, huile d'olives, &c.
PASCALET & MICHON.
4 sept encoignure Chartres et Toulouse.

L. G. SASSINOT vient de recevoir par le brick Neptune de Marseille et offre à vendre, les articles suivans; 500 barriques vin rouge, 100 demi barriques vin rouge, 125 barrils Madère, 50 barrils eau de vie, de preuve, 200 caisses vin muscat, 200 caisses vin rouge, 200 paniers huile d'olive, 10 balles bouchons, 10 balles amandes, 4 barrils cerises à l'eau de vie, 200 paniers bouteilles, 50 caisses vermicelle, 50 caisses savon français, avec plusieurs autres articles, le tout choisi par P S Dumée, actuellement à Marseille.
31 aout L. G. SASSINOT.

## VENTES A L'ENCAN.

**PAR J. B. BLACHE.**

IL sera vendu, le mardi 15 du courant, à 4 heures et demie après midi, au No 85, rue St. Pierre, dans les magasins de Messrs. J. & L. Garnier, pour clore divers comptes de vente:

Vin de Bordeaux en barriques, diverses qualités; do. do. en caisses, do. do. vinaigre en barils; vin de Champagne en paniers; vin imitation Madère en barils; vin blanc Haut Barsac, do. eau de vie de Cognac en demi pipes.

Conditions, à la vente. 2 sept

**PAR J. B. BLACHE.**

IL sera vendu, le lundi 21 du courant, à 10 heures précises du matin, au No 7., rue de Chartres, le fonds de magasin de Messrs. Bordères Frères, consistant en un assortiment de marchandises sèches et autres.

Conditions, à la vente. 9 sept

**PAR FERNANDEZ & WHITING.**
*James Vance vs. ses créanciers.*

SAMEDI le 17 du mois d'octobre prochain il sera vendu par ordre de l'honorable cour de paroisse pour la ville et paroisse d'Orléans, datée le 2 septembre 1835, et sous la direction de James Vance, syndic pour ses créanciers, à la Bourse de Hewlett, à midi précis, les propriétés suivantes, savoir:

Six maisons en briques et terrains situés dans la rue Villeré à un demi ilet de la rue de Canal, chaque terrain ayant 30 pieds de face sur 90 pieds de profondeur, mesure française—les maisons non achevées.

Les lots nos 1, 2 et 3 ont l'ouvrage en briques achevées.

Les lots nos 4, 5 et 6 sont couverts et prêts à recevoir les ardoises. No 6 fait l'encoignure des rues Jackson et Villeré, et a été bâtie expressément pour un grocery store ou maison particulière, et le tout sera représenté sur un plan exposé à la Bourse.

Conditions—6, 12 et 18 mois de crédit pour des billets approuvés et endossés à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y Lewis, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 sept

**PAR FERNANDEZ & WHITING.**

SAMEDI prochain, 12 du courant, il sera vendu à la Bourse de Hewlett, à midi précis,

L'esclave Lucie, griffonne créole, âgée de 24 ans, bonne cuisinière, excellente repasseuse et blanchisseuse, bonne domestique de maison, parlant l'anglais et français, d'un bon caractère. Son fils Eugène, mulâtre, âgé de 6 ans. Pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi. Conditions: Un tiers comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. L'acte de vente pardevant Wm Y Lewis, not public, aux frais de l'acquéreur. 9 sept.

**PAR TRICOU, DOMINGON & CANONGE.**

IL sera vendu, samedi 12 courant, à la Bourse Hewlett, LYDIA, négresse, âgée de 24 ans, depuis 8 ans dans le pays, bonne blanchisseuse, repasseuse, un peu cuisinière et domestique de maison, bon sujet, garantie des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions: 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire aux frais de l'acquéreur. 7 sep.

**PAR P. DUTILLET & DELERY.**

IL sera vendu le lundi 28 septembre prochain à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves, dans et pour cette ville et paroisse en date du 19 août 1835. l'esclave ci après nommé et décrit, dépendant de la succession de dame Marie Françoise Robert, veuve André Bernard, savoir:

OVID alias LOLO, mulâtre de 16 ans, cigarier.

Conditions: Un tiers comptant et la balance à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé par Louis T Caire, not. pub aux frais de l'acquéreur. 24 aout

**MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.**

LE cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $6 50 par baril, d'après le tarif les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, à partir de lundi, 41 onces de pain pour un escalin. Les pains de 3 pour un escalin devront peser 25 pour cent de plus

7 sept DENIS PRIEUR, maire

**GRAINES DE JARDINAGE.**
*De la Récolte de 1835.*

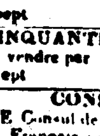

Reçu par le brick Swain, venant de Philadelphie, UN ASSORTIMENT DE GRAINES de la récolte de cette année, lesquelles le soussigné offre à vendre à son magasin, encoignure des rues Dauphine et Hopital 2 sep—13 f EUGENE RAYEL.

BOUCHONS SUPERFINS—50 milliers de bouchons de Bordeaux, à vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
7 sept Vieille Levée No 63.

CINQUANTE Barils Mess Pork (all branded) A vendre par HENRY, LATAPIE & Co.
7 sept Vieille Levée No 63.

**CONSULAT DE FRANCE.**

LE Consul de France à la Nlle-Orléans prévient les Français qui se trouvent dans son arrondissement consulaire et qui auraient l'intention d'aller à la Havane, qu'aucun étranger ne peut y débarquer sans caution et que personne ne veut en servir. 7 sept.

ON a besoin de 5 à 6 nègres pour couper du bois, et de deux drays avec leurs conducteurs s'adresser au bureau de l'Abeille. 2 sep—6

**AVIS AU PUBLIC.**

AYANT appris qu'on avait fait courir le bruit (dans l'intention sans doute de nous faire tort) que notre maison de commerce favorisait la cause des abolitionistes, nous déclarons hautement par ces présentes que c'est une calomnie atroce inventée contre nous—et nous affirmons solennellement que tous les associés de notre maison sont entièrement opposés en principe aux vues des abolitionistes, et qu'ils sont convaincus que tout examen de la question d'esclavage et toute interférence avec les droits sacrés sont à la fois inexpédiens et injustes, et ne peuvent produire que les plus funestes résultats.

BAILEY, KEELER et REMSEN,
No. 125 Exchange place, et no. 5 Pearl street.
New York, 15 août 1835. 31 aout—30

AVIS—Attendu que Martin Gordon senior, de cette ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi pour faire annuller l'hypothèque général qui existe contre lui, d'un bond signé par lui et Daniel Edwards, comme cautions de Alexandre G. Penn, shérif de la paroisse de St Tammany, le 12 avril 1825, pour la somme de trois mill piastres.

Avis est, par ces présentes, donné à tous ceux y intéressés, d'avoir à déduire par écrit, en l'office du secrétaire d'Etat, et ce, dans les quatrevingt dix jours qui suivront la dernière publication des présentes; les raisons pour lesquelles la dite hypothèque ne serait pas annullée.

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat à la Nouvelle Orléans, ce trentième jour de juil L. S. let 1835 et dans la soixantième année de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique.

Par le gouverneur, E. D. WHITE.
MARTIN BLACHE,
6 aout—30 Secrétaire d'Etat.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Attendu que Jean F. Pepin a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Rodolphe Sybold décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
7 sept W. F C. DUPLESSIS, register.

**PAROISSE D'ORLEANS**

COUR DES PREUVES—Attendu que Célestine Chalon veuve de feu François Lamolère Dorville a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu François Lamolère Dorville, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.

2 septembre W F C DUPLESSIS, Register.

**INSTITUTION BELLANGER,**
*Sous la direction de M. Caboche.*

MR. CABOCHE, ayant succédé à Mr. Bellanger dans la direction de l'institution de jeunes gens, située chemin du Bayou, invite tous les pères de famille qui ne connaissent pas la méthode JACOTOT, que l'on suit dans cet établissement, à assister aux leçons qu'il donne à ses élèves. Les faits pourront contribuer plus que tous les discours, à porter la conviction dans les esprits.

27 juin—3pe—☞

**ECOLE DE DANSE DU FAUBOURG STE. MARIE.**

MR. TRIGANT DE BEAUMONT a l'honneur d'informer le public et ses amis en particulier, que cédant aux vives sollicitations d'un grand nombre de familles respectables, il vient d'ouvrir son école de danse au faubourg Ste. Marie. Il a choisi cette grande salle autrefois occupée par Mr Hourly, dans la rue St Charles, entre les rues de Canal et de la Commune, où il ouvrira ses cours de DANSE et WALTZ, mardi 2 septembre prochain, à continuer pendant toute la saison.

Mr T. de B. donnera des leçons dans les pensions et les familles particulières. Pour les conditions ou de plus amples renseignemens, le public est invité à s'adresser à l'endroit ci-dessus désigné depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 de l'après midi, et depuis 4 jusqu'à 7 P M.

28 aout—3pe

EN débarquement du brick Swan, et du navire Georgian;
10 caisses demi bas de laine, d'Allemagne,
5 do bas de laine d'Allemagne,
5 do demi bas, fin, dite Landwool,
2 do toile cirée, sur coton,
2 do cotonnade assortie,
1 balle casquets Kilmarnock, pour habitants,
6 caisses chemises assorties,
10 do coton blanc du pays, de 5-4 et 4-4,
20 balles coutil,
Et un assortiment général de linge fait, à vendre par
VEUVE KOKERNOT & Fils,
24 aout—☞ encoignure St. Louis et Levée.

**AVIS**

MR. LEWIS V. BOGY, avocat, St. Louis Missouri. Il se réfère à l'honorable David Barton, l'hon. Wm. F. Ashley, St. Louis Missouri, l'hon. Lewis F. Linn et à Menard & Vallé, Ste. Geneviève Missouri. 1 juil—6m

Nouvelle Orléans, 3 sept. 1835.

M. Wm. Ritchie, commandant de la goelette des Etats-Unis, le *Grampus*

Monsieur,—Je ne puis que très imparfaitement vous exprimer mes sentimens de reconnaissance pour le service important que vous m'avez rendu ainsi qu'à d'autres individus et à quelques compagnies d'assurance, en sauvant d'un naufrage presque certain la goélette que je commande et qui se trouvait pendant l'ouragan du 19 août dernier exposée à la merci des vents et des flots, sans mâts, sans esparres et sans chaloupe, et ayant à bord plus de cent mille piastres.

Nous avons tous reconnu les effets de cet ouragan, mais ayant eu le bonheur d'en échapper sans aucun dommage matériel, vous avez été à même de suivre les inspirations de votre cœur généreux en offrant des secours à ceux qui se trouvaient dans la détresse. Permettez moi donc de vous offrir publiquement mes sincères remerciemens pour votre noble conduite et vos efforts heureux, et de faire savoir combien les intérêts commerciaux de notre ville doivent de services à notre marine militaire. Puisse-t-elle toujours maintenir sa popularité, et continuer d'être l'orgueil de notre pays.

Veuillez aussi présenter mes remerciemens à tous les officiers et marins de votre bord, et me croire pour toujours votre dévoué serviteur, JOHN MURRAY,
7 sept—3 capitaine de la goelette Watchman.

**AVIS.**

LA société qui a existé jusqu'à ce jour sous la raison A. FISK, WATT & Co. sur cette place et A. FISK BURKE & Co. au Natchez est dissoute de ce jour.

La nouvelle société de BURKE, WATT & Co. au Natchez est autorisée à signer pour liquider les anciennes affaires. Nlle. Orléans, 1er septembre 1835.

ALVAREZ FISK,
JNO. WATT,
2 sep—6 G. BURKE.

**AVIS.**

LA société de commerce connue sur cette place sous la raison de A. FISK, WATT & co., et au Natchez sous la raison de FISK, BURKE & Co., sera à l'avenir gérée par les soussignés sous la raison de BURKE, WATT & Co. à la Nouvelle-Orléans, et WATT, BURKE & Co, au Natchez, N. Orléans, 1er septembre 1835.

JNO WATT,
G. BURKE,
2 sept.—6 LOUIS DE SOULLES.

**MARCHANDISES DE LAINE.**

DEMI BAS DE LAINE ALLEMANDE, bleus, blancs et mélangés et bas de laine pour hommes et pour femmes en magasin et à vendre par
HUGO C. GILDEMEESTER,
2 sep—4 Rue Royale, No. 67.

SANGSUES de choix, à vendre à bon marché, en gros et en détail chez P. CUSACHS & CO,
2 sept rue St. Pierre, No. 5.

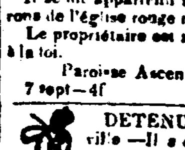

ESCLAVE MARRON—Détenu à la maison de police de la paroisse Ascension; il a été conduit à la geole de la paroisse Ascension, le 13 juin 1835 et amené au dépôt de Donaldsonville, le 13 de juillet, le nègre homme se disant nommer JAMES, taille de 5 pieds 7 pouces et demi, bien proportionné, couleur grif noir, âgé de 27 à 28 ans, ayant trois petites cicatrices sur le bras droit, une large sur le bras gauche et plusieurs autres sur les deux jambes.

Il se dit appartenir à Mr Gaicy, demeurant aux environs de l'église rouge rouge de la paroisse St-Charles.

Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse Ascension, 25 juillet 1835.
7 sept—4f J. L. COMSTOCK geolier.

DETENU à la maison de police à Donaldsonville—Il a été conduit et arrêté à la geole, le nègre homme, s'appelant HENRY, âgé d'environ de 19 ans, taille de 5 pieds et un pouce; ayant une cicatrice au bras gauche audessous du coude, peau très noire, complexion grêle; il se dit appartenir à Mr Hickey de Bâton Rouge.

Le propriétaire est requis de le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse Ascension, 5 juillet 1835.
7 sept—4f J. L. COMSTOCK, geolier.

**DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.**

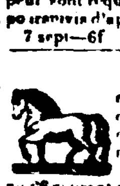

Parti marron du bateau à vapeur Chickasaw, vers le 15 aout, un jeune mulâtre nommé WILLIAM, appartenant au soussigné. Cet esclave est d'environ cinq pieds dix pouces, âgé de 29 ans, et parle anglais et français. Il est très éveillé et est boucher de profession, il appartenait à Mr Rivereau, et a été employé comme boucher pendant huit ans, au marché de la Nouvelle Orléans. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui le délivrera à la geole. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont requis de ne pas l'employer, sous peine d'être poursuivis d'après la loi.

7 sept—6f ZENON DEMORUELLE.

**CHEVAL EPAVE.**

Le 3 du courant il a été conduit au domicile du soussigné rue de la vieille Levée encoignure de la rue Richard, un cheval sellé et bridé, de couleur brun clair, à l'épaule montoir marqué N, et non ferré.

Le propriétaire est averti de le retirer d'ici au 26 courant en payant les frais du présent et autres frais conformément aux ordonnances du conseil de ville. Si d'ici au 26 courant il n'est pas réclamé, il sera vendu ce jour par P. A. Guillotte en son encan.

7 sept—3f P. AUVRAY, inspt commissaire.

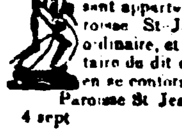

Détenu à la geole de la par. Jefferson Jack, se disant appartenir à M. Johnson de la Nouvelle-Orléans. Le maître est prié de le réclamer conformément aux lois.

JACQUES CHARBONNET,
2 sept Shériff.

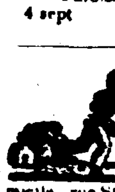

EST détenu à la geôle du Comté des Allemands le nègre américain nommé JOHN, se disant appartenir à Mr William Barr de la paroisse St-Jacques, le dit nègre est d'une taille ordinaire, et ne parle que l'anglais. Le propriétaire du dit esclave est prié de venoir le retirer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, 12 aout 1835.
4 sept OVIDE TROUARD.
Pour A. Lominais sherif.

**$10 DE RECOMPENSE.**

Parti marron de chez le soussigné un nègre nommé WILLIAM, âgé d'environ 19 ans, taille de 5 pieds, 6 pouces. La dite récompense sera donnée à quiconque logera le dit nègre dans une geole ou le ramenera au domicile, rue St Louis, No 183, entre Remparts et Bourgogne, 21 aout—[illegible] A BAZAJOU.

**$75 DE RECOMPENSE.**

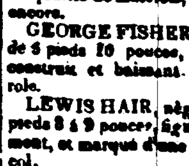

Partis marrons de la propriété de J M. Rawlster, surintendant des travaux public du bayou Bœuf paroisse des Rapides, le samedi 26 juillet dernier, les esclaves ci-dessous décrits, savoir.

THOMAS BROWN, mulâtre âgé de 28 à 30 ans, taille de 5 pieds 10 à 11 pouces, d'une forte charpente, *sourcils proéminents, les os des joues saillans*, actif et parlant vite. Il a été en mer pendant quelque tems en qualité de matelots, et pourrait essayer de s'embarquer encore.

GEORGE FISHER, nègre âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, figure pleine et ronde, fortement construit et baissant la tête lorsqu'on lui adresse la parole.

LEWIS HAIR, nègre âgé d'environ 28 ans, taille de 5 pieds 8 à 9 pouces, *figure pleine et ronde*, parlant doucement, et marqué d'une petite cicatrice du côté gauche du col.

Les nègres ci-dessus avaient avec eux un fusil à deux coups et une hâche. Chacun d'eux en partant, était vêtu d'une paire de pantalons rayés, en russie et cotonnade, une paire de chemises en russie et cotonnade blanche, un chapeau de feutre noir, usé à moitié, et des brodequins. Il serait possible qu'ils eussent une passe de la main de l'un d'eux qui écrit assez bien. Il est probable qu'ils se dirigeront vers la Nouvelle Orléans.

La récompense susdite sera payée à quiconque les arrêtera ou les fera mettre dans une des geoles de cet Etat, ou $25 pour l'un d'entr'eux.

S'adresser au bureau des travaux publics. Rue Toulouse No. 27. E ROUSSEAU,
20 aout—3pe☞ Secrétaire.

**$25 DE RECOMPENSE.**

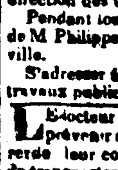

Seront payés pour l'arrestation du nègre TAMES, âgé de 22 ans, mince mais nerveux, portant favoris. On ne peut dire exactement sa taille, ni donner d'autres renseignemens. Il est parti marron le 1er juillet, à 3 heures P M, quelques instans avant le départ du bateau à vapeur *Lafourche*, à bord du quel il devait s'embarquer avec le détachement envoyé dans le haut du fleuve par la direction des travaux publics.

Pendant tout le mois dernier *il a été* sous la surveillance de M Philippe Boutté, à un demi mille au dessous de la ville.

S'adresser à E Rousseau secrétaire de la direction des travaux publics, rue Toulouse no 27. 3 juil—6,3pe☞

LE docteur VITAL FONDADOUZE a l'honneur de prévenir ses clients, les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et le public en général, qu'il vient de transporter son domicile dans la maison qui forme l'encoignure des *rues Bourgogne et Hôpital*, et que là, il se fera un devoir et un plaisir de donner par jour quatre heures de consultations gratuites (de dix heures à deux heures de l'après midi,) aux personnes que l'indigence empêche d'appeler près d'eux un médecin; il vaccinera en même temps les enfans de ces mêmes personnes. 5 juin

ON désire avoir une nourrice avec un enfant de l'âge de 3 à 6 mois, ou sans enfant. S'adresser à R Salomon, courtier, rue de l'Hôpital No 141, entre Bourbon et Dauphine. 31 aout—4

MARCHANDISES POUR LE MARCHE MEXICAIN—6 caisses de listados, 2 do rebozillos, 4 do galleras noirs à triple chaîne, 2 do rubans en gaze pour bonnets, 2 do becadillos noirs, 10 do verroteries fines, Vin de Champagne, etc, 2 canons de 6 en bronze. à vendre par JULES LEBLANC & co.,
31 aout rue Royale, no. 169